



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT

Marne

COMMUNE

SARON SUR AUBE (51)

# Registre de consultation du public pour les ICPE

## Installations classées pour la protection de l'environnement

relatif à : Demande d'enregistrement présentée  
par la S<sup>te</sup> SARON ENERGIE sur  
l'augmentation de la capacité de l'unité  
de méthanisation sur la commune de  
Saron sur Aube.

Lieu de la consultation :

Saron sur Aube

# Registre de consultation du public

Objet de la consultation : Demande d'enregistrement présentée par la société SARON ENERGIE au l'augmentation de la capacité de l'unité de Méthanisation sur le territoire de Saron ou Aube.

Arrêté de mise en consultation : 2022-CP-020-IC

en date du 31 janvier 2022

de M. le Préfet de : la Darnie

Durée de la consultation :

date(s) d'ouverture : du 03 Mars 2022 au 31 Mars 2022 inclus

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Siège de la consultation : \_\_\_\_\_

Autres lieux de consultation du dossier : \_\_\_\_\_

Registre de consultation :

comportant \_\_\_\_\_ feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le maire, destiné à recevoir les observations

du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit à la mairie : de Saron ou Aube

ou à la préfecture : DDT-SEEPR-ICPE - 40 bld Anatole France - CS = 60554 - 51037 Châlons en Champagne

## OBSERVATIONS DU PUBLIC

M<sup>me</sup> BATTU. LENORMAND Noëlle -

Non Merci ! Nous avons choisi de vivre à Larou, et avions choisi notre Terrain pour la vue sur la campagne qui nous avait conquis ! Maintenant nous sommes face à 18 éoliennes + Les dômes de méthanisation ! Essayez de voir l'arrivée sur Larou en venant de Baudement.

Bel exemple ! D'abord les Pylones électriques Haute Tension -- ensuite

6 éoliennes + 12 éoliennes + 14 éoliennes sur Potangis et en Toile de fond face à notre maison la méthanisation et les inconcevables supports c'est été dernier avec les tracteurs qui prenaient les chemins de terre et nous envoyaient toute la poussière soulevée. Merci pour le cadeau !  
Donc, cela suffit ! - Trouvez autre chose mais plus devant chez nous !

M<sup>r</sup> MIGHIARESE OAPUTI JEAN-LOUIS.

La Commune a suffisamment de mitances pour ne pas en rajouter de nouvelles entre les colicines et les methaniers actuels la coupe est pleine.

Je suis opposé à toute extension de capacité des methaniers actuels qui ne feront qu'augmenter la circulation des camion et les mitances associés.

Les gens du lotissement de Beaujeu ont suffisamment de mitances avec les methaneries existante pour ne pas en rajouter avec une augmentation de capacité et du trafic associé.

De plus l'augmentation de capacité conduira, avec une augmentation du trafic des gros porteurs à une usure prématurée des voies de circulation et ce sera une augmentation des impôts pour les habitants de Salon, ce qui n'est pas acceptable.

Les methaniers étaient au départ censés pour utiliser des déchets de l'agriculture pour produire du methane.

Aujourd'hui ils en sont à faire des cultures spécifiques pour alimenter ces methaniers.

Ou marche sur la tête!!

Vincent PERROTET

Le problème principal est celui de la circulation des camions qui pose déjà beaucoup de problèmes. Pour cela je suis contre une augmentation de capacité. Et je partage le point de vue de Jean-Louis Miglani pour le reste.

Patricia Caïn. Saron

Je ne suis pas pour l'agrandissement du Méthaniseur. Il va falloir plus de champs donc ce qui n'est pas possible donc multiplier (ou plus) dans les cultures. Cela va appauvrir les sols fragiles la vie de la terre. Nous nous en préoccupons pas. Mais quel désolation nous donnerons à nos enfants petit avenir. Une désertification de la Nature. C'est ce que vous désirez ??? Non non il faut penser à l'avenir le futur de demain ! Et le projet est tout à fait le contraire des progrès à venir. J'espère que notre message retiendra votre attention. Merci !



Sido PERROTTET

Il faut maintenant prendre en compte  
le confort des riverains ! Les commissions  
sont une plaie pour eux !!

Ça suffit comme ça ! Ce n'est pas  
une action utile pour Saron/Sebe -

Francis COUET .

Beaucoup trop de nuisances dues à la circulation des camions plus une absence totale d'intérêt écologique. Je suis contre .

Couinne COULET

Outre les nuisances générées par le passage des camions, des champs sont utilisés pour produire des végétaux uniquement destinés à l'alimentation de la méthanerie.

On marche sur la tête, là !

Je suis contre.



A prendre en compte le passage des camions, les salissures,  
le bruit, endommagement des routes etc ...  
Et surtout le risque d'accidents supplémentaires.

VERANT - RIQUANZE Christian

LHUIILLIER SICIPHAYBOUNE

Les riverains subissent déjà beaucoup trop de nuisances.

Il est donc inutile d'en rajouter. Nous sommes contre.

Mr PERNOT - Mme LOUIS      le 23 mars 2022

Des éoliennes, des plateformes à betteraves,  
des chemins poussiéreux, les passages de  
camions bruyants qui ne respectent pas grand chose  
de jour comme de nuit, un méthaniseur qui  
en a encore rajouté (plus de véhicules et des  
employés pressés de rentrer!)

Voilà pourquoi nous sommes contre l'augmentation  
de la capacité de l'unité de méthanisation qui  
apporte déjà trop de nuisances pour les  
habitants du village.

N<sup>R</sup> et N<sup>me</sup> JUST Jonathan

Le Bruit et la poussière sont déjà un véritable calvaire pour les habitants de la rue de Beaugis, agrandir le méthaniseur ne fera qu'augmenter les nuisances déjà présentes !

Nous sommes contre !!

MONNIN Ludovic

Je suis contre l'augmentation de capacité de l'unité de méthanisation  
il y a déjà une seconde unité en construction, et celle qui  
demande une augmentation de capacité, nous cause déjà de  
nombreuses nuisances. On nous parle d'écologie pour faire  
accepter de jolis projets, mais lorsque l'air est concerné  
directement, on s'aperçoit que le "bal" incessant des  
camions et engins agricoles ainsi que tout ce qui résulte  
de la méthanisation n'est qu'une mauvaise blague :

- le méthane (potentiel de réchauffement 28 fois supérieur au  $\text{CO}_2$ )
- le protoxyde d'Azote (l'ammoniac du digestat qui s'oxyde au contact  
de l'air est 300 fois supérieur au  $\text{CO}_2$ )

- la méthanisation devait recycler les déchets non utilisés des  
cultures et maintenant beaucoup de champs ne servent plus  
qu'à produire des "aliments" pour méthaniseur.

A l'heure actuelle où on nous explique qu'il va y avoir  
une pénurie mondiale de céréales !

Qu'on nous explique franchement que c'est du commerce  
comme un autre, car cela va l'air vraiment rentable.  
Et semble-t-il ce projet serait déjà validé.

(l'unité de méthanisation actuelle consomme 29 t/jour, si  
l'augmentation demandée consommait moins de 100 t/jour  
un enregistrement auprès de la préfecture suffit)

En espérant sincèrement ne pas perdre mon temps  
et mon énergie si réellement le projet est déjà  
accepté. Ce serait d'autant plus heureux -

DEYRED Virginie

Je suis contre l'augmentation de la capacité de l'unité de méthanisation déjà existante à Saxon s/Aube, car cela engendrerait inévitablement une intensification du trafic des poids lourds et autres véhicules liés à cette activité.

Nous, riverains de la rue de Beaugis, subissons déjà de nombreux désagréments dus à la circulation de ces véhicules, notamment durant les saisons printanières et estivales où le sol est sec. Les conducteurs ont une attitude non seulement dangereuse mais aussi irrespectueuse : ils circulent, aux abords et devant nos propriétés, à des vitesses absolument indécentes. Les vitesses excessives nous obligent à supporter d'exaspérants nuages de poussières. A cause de ceux-ci, nous ne pouvons pas profiter de nos extérieurs : nous ne pouvons ni manger dehors, ni étendre notre linge, ni aérer nos maisons.

Nous ne pouvons tout simplement pas profiter des avantages de la vie à la campagne, que nous sommes venus chercher.

La situation serait bien évidemment beaucoup moins

conflictuelle si ces fameux chauffeurs respectaient le trajet annoncé dans le projet initial ou s'ils respectaient une vitesse décente / respectueuse.

Pour finir, 2 questions :

- Pourquoi autoriser l'augmentation de la capacité de cette unité alors qu'un permis pour une autre unité de méthanisation, située à 200 m de la première, vient d'être accordé ?
- Pourquoi consacrer encore davantage de champs à l'alimentation de cette unité au lieu de cultiver du blé pour l'alimentation française ?

Toute nouvelle installation dans notre village est une bonne chose et permet de le faire vivre. Nous ne sommes donc pas contre la réalisation de ce projet. Toutefois il est de mon devoir que chacun des habitants puisse vivre dans notre commune en toute tranquillité.

Pour ce faire il est très important que les responsables respectent leurs engagements et en premier lieu les obligations qui sont les leurs en matière de circulation des camions et des tracteurs.

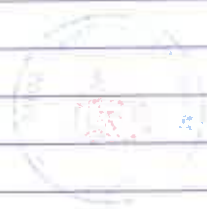
La D82 (Saron-Sauvage) ne doit en aucun cas être empruntée par les convois pour d'évidentes raisons de sécurité liées à son étroitesse notamment au niveau de l'Église et du Château.

De même, le chemin parallèle à la route de St Quentin ainsi que le chemin allant à la D50 (Mauilly-Barbonne) au vieux Beauvais doivent être utilisés afin d'éviter le débordement.

C'est en respectant ces conditions de circulation que nous pourrions tous être satisfaits et que les choses se passeront sans heurts.







Le Saron Sur Arbe à 4 Avril heures 4 Mai 2022

Le délai étant expiré,

je, soussigné(e), CAIN Patricia déclare clos le présent registre

qui a été mis à la disposition du public pendant \_\_\_\_\_ jours consécutifs,

du 03 03 2022 au 31 03 2022

de Berman heures de la finie à \_\_\_\_\_ heures et

de \_\_\_\_\_ heures à \_\_\_\_\_ heures

Les observations ont été consignées au registre

par \_\_\_\_\_ personnes (pages n° \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_).

En outre, j'ai reçu \_\_\_\_\_ lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

**1** lettre en date du \_\_\_\_\_ de M \_\_\_\_\_

**2** lettre en date du \_\_\_\_\_ de M \_\_\_\_\_

**3** lettre en date du \_\_\_\_\_ de M \_\_\_\_\_

**4** lettre en date du \_\_\_\_\_ de M \_\_\_\_\_

Le présent registre ainsi que les \_\_\_\_\_ pièces qui y sont annexées et le dossier de consultation sont adressés par mes soins.

Le 4 Avril 2022 et 4 Mai 2022  
à M \_\_\_\_\_

  
signature \_\_\_\_\_

